



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 119258

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les délais d'inscription des retraits de points au fichier national du permis de conduire. Cette inscription est aujourd'hui plus longue que celle des points récupérés à l'issue d'un stage. Ainsi, suite à une infraction entraînant la perte de quatre points, un automobiliste peut réaliser un stage lui permettant de récupérer son capital de douze points. Néanmoins, il peut se voir refuser l'inscription de ces quatre points au motif que son capital est toujours de douze points, le retrait n'étant toujours inscrit. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour faire accélérer l'inscription des retraits de points au fichier national des permis de conduire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119258

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10482

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)